



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

DOSSIER DE PRESSE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Comité d'Organisation des Expositions du Travail et du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France », ci-après désigné COET-MOF, rassemble des hommes et des femmes désireux de se dépasser vers un objectif commun : devenir « Un des Meilleurs Ouvriers de France ». S'orienter vers ce prestigieux concours, synonyme d'excellence à travers le monde, c'est faire preuve d'audace et de courage.

Pour construire cette excellence professionnelle, le COET-MOF s'appuie sur ses valeurs fortes : connaissance des métiers, innovation, exigence et transmission. Vouloir devenir Un des Meilleurs Ouvriers de France, c'est se retrouver autour de ces valeurs et s'engager à mettre l'excellence au cœur de son travail au quotidien.

Christian Forestier



27E CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE : DES RÉFORMES POUR UN NOUVEL ÉLAN

Équité et égalité des chances renforcées, déontologie consolidée, accompagnement des candidats sur le long terme. Pour le 27e concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF), le COET MOF n'a pas hésité à réformer son action auprès des candidats et à impliquer davantage les branches professionnelles.

Pour autant, la mission du concours reste immuable : révéler les talents, futurs ambassadeurs de la réussite par la voie professionnelle.

Un parcours d'excellence au service des candidat(e)s

Toute personne détentrice d'un talent et d'un savoir-faire peut s'inscrire au concours Un des meilleurs Ouvriers de France (UMOF). « Pour les candidats, le concours est une aventure qui peut se vivre avec leur entreprise, rappelle Bernard Hibert Vice-président du COET-MOF, quand ils développent la maîtrise d'un savoir-faire d'excellence dans leur métier, devant un jury professionnel ».

De façon à ouvrir le concours au plus grand nombre et à améliorer l'égalité des chances de candidats, **le COET MOF agit pour que les salariés puissent avoir accès à des fonds de financement.**

Contrairement aux artisans et aux chefs d'entreprises, les salariés ne peuvent pas décider seuls de la gestion de leur temps et disposent de moins de fonds de financement. C'est pourquoi jusqu'alors, il était plus compliqué pour eux de s'inscrire au concours. « Le titre diplômant de MOF est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, explique Jean-Luc Chabanne, secrétaire général du COET MOF. Grâce à la réforme de l'apprentissage par la loi du 5 septembre 2018, les salariés peuvent désormais utiliser leur compte personnel de formation (CPF) pour bénéficier du temps nécessaire à l'épreuve du concours. En outre, en devenant UMOF, le candidat devient ambassadeur de son métier, de la réussite par la voie professionnelle mais aussi de son entreprise. C'est pourquoi le nouveau modèle doit leur permettre de trouver plus facilement leur place, ainsi qu'aux entreprises ».



Le 26e concours en bref (2016-2018)

- 2950 candidats inscrits au 31.05.2017
- 170 classes métiers concernées sur les 232 existantes
- 1000 candidats en finale au 29/08/18 toutes classes confondues (après les qualificatives)
- Au final : 198 lauréats dans 80 métiers

« S'engager à passer le concours ne doit pas condamner le candidat à faire des investissements d'argent et de temps qui puissent mettre sa famille, son activité professionnelle ou sa vie personnelle en danger », rappelle Christian Forestier, président du COET-MOF.

En s'appuyant davantage sur les professionnels de la branche, le COET MOF veut mettre fin aux sujets exigeant trop de temps, trop coûteux et déconnectés de la réalité de l'entreprise sur le terrain. À partir du 27e concours, les sujets rédigés par les branches professionnelles, plus proches de la réalité économique, professionnelle et sociale, ne devront pas excéder un budget maximal de 2000 € et un temps d'exécution de 450 heures de travail. La durée et le coût ne sont pas les seuls moyens de mesurer l'excellence, c'est d'abord la maîtrise d'un savoir-faire qui doit être évaluée. Là encore, l'objectif est de favoriser au maximum l'accès au concours à tout un chacun.

Loi du 05 septembre 2018

Depuis le 01/01/19, pour une plus grande autonomie des actifs (hors agents publics), le CPF (Compte personnel de formation) est crédité en euros et non plus en heures, à raison de 500 €/an pour se former (plafonné à 5 000 €) et de 800€/an pour les moins qualifiés (plafonné à 8 000 €).

Le titulaire du compte peut bénéficier d'abondements (employeur, Opco, Régions, Pôle emploi...).

Grâce à l'application CPF, chaque actif pourra, sans intermédiaire, comparer la qualité des formations des organismes certifiés, le taux de réussite, la satisfaction des utilisateurs, s'inscrire et payer en ligne.

La suppression des listes de certifications éligibles facilite le choix des formations. Cependant, le CPF doit viser un projet certifiant : certification enregistrée au RNCP, attestation de validation de blocs de compétences, CQP, certification inscrite au « répertoire spécifique » (nouvelle appellation de l'inventaire), permis de conduire, CléA.

Les actifs qui le souhaitent peuvent se faire conseiller sur leur projet professionnel, en faisant appel à des conseils en évolution professionnelle gratuits présents sur tout le territoire.

Le CPF de transition professionnelle, qui succède au CIF, sert à financer des projets de reconversion professionnelle. Le salarié concerné doit demander un congé spécifique effectué en tout ou partie sur le temps de travail. L'examen du projet et sa prise en charge financière sont alors effectués par des Commissions paritaires interprofessionnelles régionales-CPIR.



«Une déontologie toujours plus irréprochable

L'accompagnement des candidats par le COET-MOF sera renforcé. « Un des Meilleurs Ouvriers de France est plus qu'un concours, c'est la validation d'un parcours professionnel. L'engagement du COET-MOF auprès des candidats doit donc aller au-delà du temps du seul concours » explique Christian Forestier. « Le talent a besoin de maturation. L'acquisition et la maîtrise d'un savoir-faire demande du temps, un temps variable en fonction de chacun. Il arrive qu'on participe plusieurs fois avant de devenir lauréat du concours. Une première participation peut aussi être l'occasion de se tester, de se positionner par rapport aux autres candidats. »

En matière d'éthique, le 27e concours marque une véritable rupture : il est désormais exigé de tous les candidats d'être présents pour défendre leur projet et mettre en situation leur savoir-faire devant le jury (conditions adaptées en fonction des métiers), ce qui implique la levée de l'anonymat. Par conséquent, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il est impossible d'être à la fois juge et partie, comme par exemple être à la fois membre du jury d'évaluation et de la commission des choix des sujets ou qu'un candidat soit de la famille, de l'entreprise ou ait été formé par un membre du jury. Pour plus d'information un code éthique et déontologique est en ligne sur notre site internet.

Calendrier du 27e concours Un des Meilleurs Ouvriers de France

2020 Clôture des inscriptions Réunions techniques en région	31 mars 2020, minuit du 1er avril au 31 juillet 2020
2021 Épreuves qualificatives Réunions techniques en région Épreuves de l'œuvre finale	de septembre 2020 à avril 2021 du 1er février au 30 juin 2021 de septembre au 31 décembre 2021
2022 Remise des titres	première semaine de février 2022

“

Ce concours m'a permis de me dépasser, de faire des rencontres professionnelles exceptionnelles, de progresser techniquement

Florent Chardin

MOF Imprimerie, communication graphique multimédia



“

Être lauréat du 26e concours MOF est la reconnaissance de plusieurs années de travail à la recherche de la perfection, mais aussi le résultat d'une transmission

Lionel Marslen

MOF Prothèse dentaire

”



LE COET-MOF, GARANT DU RAYONNEMENT DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE FRANÇAISE À TRAVERS LE MONDE

Depuis près de 100 ans, le COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail-et du concours Un des Meilleur Ouvrier de France) participe à la valorisation des parcours par la voie professionnelle dans plus de 180 métiers.

La création du COET-MOF est née d'une rencontre entre le patronat et l'État, organisée en 1922 par le Sénateur Albert Lebrun. Celui-ci sera le premier président du COET-MOF, et il inaugurer la première exposition le 31 janvier 1925.

Association à but non lucratif depuis 1961, le COET MOF a été fondé dès février 1923 afin de valoriser la voie professionnelle et les parcours, et faire la promotion des métiers.

Aujourd'hui, fort d'un conseil d'administration représentatif à la fois des professionnels (patronaux et salariés) et de l'Etat, le COET-MOF conduit sa mission d'intérêt général et organise le concours UMOF. **Déléataire d'une mission de service publique pour l'organisation du concours UMOF, le COET-MOF est garant de l'organisation du concours diplômant et du respect des valeurs fondamentales qui animent la légitimité du titre, à savoir : l'égalité des chances, l'équité et de déontologie.**

Le COET-MOF œuvre à la reconnaissance et à la mise en avant de l'excellence professionnelle « Made in France », tant en métropole que dans les départements d'Outre-mer ou à l'étranger et en particulier en Europe.

Il a pour but de promouvoir la réussite des professionnels qui se sont engagés dans un cycle d'apprentissage, de formation initiale, continue ou de perfectionnement.



Le COET-MOF honoré du prix de l'Excellence Française

Pour sa capacité à mettre en avant des hommes et des femmes d'exception qui contribuent à faire rayonner le savoir-faire français à travers la maîtrise de leur métier, le COET-MOF a été honoré du prix de l'Excellence Française, en décembre 2017. Cette distinction est remise chaque année, dans différents secteurs d'activité, à des sociétés et des institutions dont le talent, la créativité et la capacité d'innovation participent au rayonnement de la France dans le monde.

FONCTIONNEMENT

Gouvernance

Composé de quatre deux syndicats interprofessionnels patronaux et salariés, le conseil d'administration compte un représentant de quatre ministères d'État : Agriculture, Éducation nationale, Travail, et Économie.

Bureau exécutif

Il se compose de quatre membres élus par le conseil d'administration : un président, un vice-président, une présidente du jury général, un trésorier, un secrétaire.



Christian Forestier
Président



Bernard Hibert
Vice-président



Sabine Carotti
Présidente du jury
général



Jean-Marc Schaffner
Trésorier



Claude Moutailler
Secrétaire

Délégations régionales

Le COET-MOF est représenté, dans chaque région française (métropole et outre-mer), par un délégué régional nommé par le Président de l'association. Pour assurer sa mission, le délégué régional s'entoure ensuite d'une équipe de volontaires et de bénévoles.

Missions

- Informer les professionnels sur les métiers, les filières existantes, les options possibles.
- Orienter chaque candidat vers le meilleur moyen de valoriser son expérience professionnelle.
- Organiser le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France

Carte d'identité du COET-MOF

Création	février 1923
Statut	Association loi de 1901 (validation en 1961)
Adresse	65 rue Dutot • 75015 PARIS
Contacts	Tél. 01 55 55 98 49 contact@meilleursouvriersdefrance.org
Site web	www.meilleursouvriersdefrance.org



UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE : PLUS QU'UN CONCOURS, UN PARCOURS DIPLÔMANT ET UNE AVENTURE HUMAINE

Quel est le point commun entre une esthéticienne et un prothésiste dentaire, un frigoriste et un toiletteur animalier, un boucher et une mosaïste ? Tous peuvent évaluer le savoir-faire, la rigueur, la créativité et l'audace dont ils font preuve au quotidien en passant le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF).

Car si le public associe facilement au concours les métiers de bouche, d'art et d'artisanat, il ignore parfois que sont également concernés des métiers des services et du commerce, le bâtiment, l'industrie ou encore le multimédia et l'audiovisuel. Les professionnels de plus de 180 métiers peuvent candidater au concours UMOF.

La vision d'un défenseur de la création...

Symbole d'excellence qui fait rayonner le savoir-faire français à travers le monde, le col tricolore arboré par les lauréats du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF), créé en 1925, atteste de leur maîtrise technique, habileté manuelle et souffle créateur.

On doit le concours UMOF à Albert Lebrun, qui sera, dès 1922, s'appuyer sur une équipe de professionnels et d'hommes politiques pour convaincre le gouvernement, la chambre haute (le Sénat), les présidents de chambres syndicales, etc. de l'utilité d'une exposition nationale du travail et de l'apprentissage.

Pour renforcer la position du Comité d'Organisation (COET), Albert Lebrun fera appel à Mr Dior alors ministre de l'économie, et il nommera Lucien Klotz (1876-1946) secrétaire général du premier comité en 1923. Lucien Klotz, critique d'art et journaliste, défenseur de la création, il est à l'origine de nombreuses lois sur les droits des artistes et de la propriété scientifique.



Quelques chiffres

- 1919 : année de création du COET
- 1925 : organisation du 1er concours
- 3 ans : temps écoulé entre chaque session
- 9 204 diplômés depuis 1925
- Entre 1 800 et 2 000 MOF en activité à ce jour
- Près de 200 lauréats par promotion
- 23 ans : âge minimum des candidats à la date de fin des inscriptions
- 37 ans : âge moyen des candidats
- De 8 à 15 ans de métier : expérience moyenne des candidats
- 232 : nombre total de métiers représentés dans les 17 groupes
- 150 jurys généraux
- 14 délégations régionales

...le soutien éclairé d'un futur président de la République

Ainsi, après que façonniers, ouvriers, contremaîtres, artisans, employés et apprentis ont été invités à participer, 200 chefs-d'œuvre venus de la France entière, furent exposés à la première Exposition nationale du Travail au Palais de Marsan et à l'Hôtel de Ville de Paris et le titre d'un des meilleurs ouvriers de France décerné pour la première fois le 31 janvier 1925, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, Albert Lebrun, sénateur et futur président de la République, affirmait que récompenser l'habileté manuelle, les connaissances techniques et l'imagination créatrice des ouvriers, artisans ou apprentis permettait de créer une émulation au travail qui rejaillirait forcément sur le développement de l'industrie elle-même. Il concluait en confiant le concours non pas à des intérêts privés mais aux bons soins du gouvernement. Dès lors, les ministères du Commerce et de l'Artisanat, de l'Éducation, de l'Industrie, de la Recherche et du Travail veilleraient au bon fonctionnement du Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET-MOF).

“

Le concours m'a permis de mettre en avant un métier sans formation initiale, trop souvent exercé sans recherche de spécialisation particulière. Je voulais vivre cette aventure pour me confronter à moi-même et avoir un jugement sur mon travail.

”

Samuel Thomas
MOF Métiers de la piscine

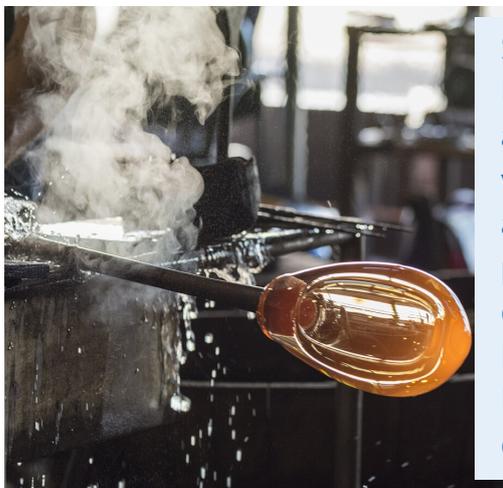
Plus de 230 métiers dans 17 groupes

Groupe I	Métiers de la restauration
Groupe II	Métiers de l'alimentation
Groupe III	Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural
Groupe IV	Métiers de l'habitation, du textile et du cuir
Groupe V	Métiers du bois et de l'ameublement
Groupe VI	Métiers des métaux
Groupe VII	Métiers de l'industrie et de la métallurgie
Groupe VIII	Métiers de la terre et du verre
Groupe IX	Métiers du vêtement
Groupe X	Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté
Groupe XI	Métiers de la bijouterie
Groupe XII	Métiers des techniques de précision
Groupe XIII	Métiers de la gravure
Groupe XIV	Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel
Groupe XV	Métiers liés à la musique
Groupe XVI	Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage
Groupe XVII	Métiers de l'hôtellerie, du commerce et des services

Une aventure humaine.

L'aventure Un des Meilleurs Ouvriers de France pousse le candidat à se dépasser pour intégrer l'excellence professionnelle au cœur de son travail au quotidien. La naissance d'un MOF nécessite l'implication de son entourage personnel et professionnel. En effet, si la création de son chef-d'œuvre reste personnelle, l'investissement de centaines d'heures nécessaires à son élaboration a un impact sur son quotidien.

Le bénéfice d'un tel investissement est immatériel et pourtant palpable. Il transforme à jamais le regard de l'ouvrier sur son métier. Ce parcours l'incite à imaginer le futur de son métier, de son savoir-faire et à faire de cet avenir une réalité. C'est cela être un MOF, utiliser des compétences séculaires et tout en conservant cette mémoire, innover, être précurseur et imaginer nos métiers de demain pour les transmettre à nouveau, enrichis de cet apport.



Sont déclarés UMOF les candidats ayant prouvé la maîtrise de leur savoir-faire d'excellence professionnelle. Et seulement après délibération des membres du jury de classe et validation par le COET-MOF. C'est ainsi que, suivant les années, dans certaines classes, on ne dénombre aucun UMOF parmi les candidats ou, à l'inverse, autant de UMOF que de candidats.

Le format de l'annonce des résultats est laissé à l'appréciation des membres du conseil d'administration, lors d'une cérémonie postdatée ou par simple courrier.

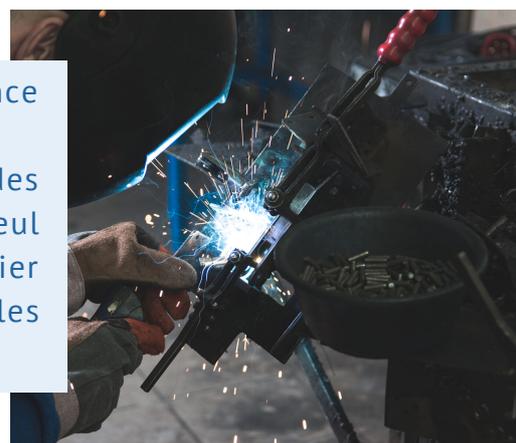
Un parcours d'excellence diplômant

Le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France est un titre diplômant inscrit au répertoire des certifications professionnelles et validant un parcours d'excellence professionnelle qui dure trois ans. Le diplôme d'État Un des Meilleur*s Ouvriers de France est de niveau III (V au niveau européen) Il est délivré par le ou la ministre de l'Éducation nationale, lors d'une cérémonie.

Pour candidater au concours, il n'est pas obligatoire d'être de nationalité française. Il suffit d'avoir 23 ans à la date de clôture des inscriptions.

Le lauréat MOF est UN des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF) et non pas LE Meilleur Ouvrier de France.

Comme son nom ne l'indique pas, le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France... est un diplôme d'État, le seul délivré par l'Éducation nationale dont le référentiel métier (critères permettant de juger l'excellence) est établi par les professionnels eux-mêmes.



IV

UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE : UN PARCOURS EN 3 TEMPS FORTS

Un parcours d'excellence encadre le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF), de l'inscription à l'obtention du titre diplômant, toujours en s'appuyant sur l'acquisition des savoir-faire en situation de travail. Il se déroule en trois temps forts : inscriptions, épreuves qualificatives, œuvres finales.

Étape 1 : Engagement et accompagnement vers l'épreuve qualificative

Cette première étape permet aux candidats de mieux appréhender les exigences du concours UMOF. Grâce à cette démarche, l'égalité des chances est renforcée.

- Réunion d'information (2 heures) : une réunion par région, au cours de laquelle seront présentés le COET-MOF par le président (vidéo), le règlement du concours UMOF et la charte du candidat UMOF.
- Positionnement (7 heures) : une rencontre en région afin que les candidats comprennent mieux le concours UMOF, et surtout qu'ils bénéficient d'un accompagnement pour formaliser les points forts d'un parcours en situation professionnelle. Lors de cette rencontre sont abordés :
 - la capacité de démontrer une maîtrise professionnelle dont les fondamentaux sont résumés dans le référentiel métier ;
 - une cartographie de l'expérience métier en s'étalonnant sur les objectifs du concours ;
 - un dossier représentant une ou plusieurs activités professionnelles ;
 - une présentation orale de son expérience et de ses compétences ;
 - une mesure d'adéquation entre l'expérience professionnelle et le référentiel métier ;
 - des variantes possibles en fonction des métiers portant sur la technicité (éléments de connaissance et/ou pratique des gestes ou techniques essentielles).
- Situation apprenante (28 heures maximum) : optionnelle cette étape met à disposition de tous les candidats qui le souhaitent, des ressources afin de développer d'autres compétences, comme :
 - construire son dossier de présentation d'expérience professionnelle ;
 - soutenir son dossier dans le cadre d'une présentation orale, permettant de valoriser son expérience ;
 - élargir une pratique métier.

Étape 2 : Épreuve qualificative (de 7 à 14 heures selon les métiers)

Selon les métiers, l'épreuve qualificative peut prendre différentes formes mais s'appuie toujours sur un sujet défini par la commission de choix de sujets présidée par le président de classe.

Chaque métier choisit une ou plusieurs des 3 modalités (Situation de travail ; Épreuve écrite (QCM) ; Dossier + présentiel), avec les critères correspondants.

a- Situation de travail (14 heures maximum)

La situation de travail (loge) est une mise en situation pour vérifier les prérequis nécessaires au parcours d'excellence professionnelle. Le sujet est dévoilé le jour de l'épreuve.

b- Épreuve écrite (QCM) + situation de travail (14 heures maximum)

Les sujets sont dévoilés le jour de l'épreuve.

c- Dossier + présentiel

Les candidats doivent réaliser un dossier sur la base d'une expérience et/ou d'un parcours professionnel sur le lieu de leur choix. Ils présentent leur dossier au jury de classe lors d'une soutenance orale.

À la fin de l'épreuve qualificative, la délibération du jury de classe, sous le regard du jury général, permet de valider ou non si les candidats ont une maîtrise suffisante des prérequis nécessaires pour s'engager dans la réalisation de l'œuvre finale.

Étape 3 : Réalisation de l'œuvre finale

Pour cette épreuve, chaque métier choisit une ou plusieurs des 4 modalités présentées (Situation de travail ; Maquette (œuvre) + situation de travail ; Maquette (œuvre) + présentiel ; Situation réelle de travail), avec les critères correspondant.

a. Situation de travail (de 7 à 35 heures)

La situation de travail (loge) correspond au mode traditionnel de réalisation d'un ouvrage. Tous les candidats sont réunis dans un même lieu au même moment (souvent dans un centre de formation). Le sujet est dévoilé le jour de l'épreuve.

b. Maquette + situation de travail

Les candidats doivent réaliser une maquette sur une durée maximale de 450 heures sur le lieu de leur choix. Ils seront aussi placés en situation de travail sur une durée maximale de 35 heures. Pour cette dernière, le sujet est dévoilé le jour de l'épreuve.

c. Maquette + présentiel

Les candidats doivent réaliser une maquette sur une durée maximale de 450 heures sur le lieu de leur choix. Une soutenance orale permettra aux candidats de présenter au jury de classe un dossier relatif à cette maquette.

d. Situation réelle de travail

L'œuvre doit correspondre à une production réelle avec un dossier de réalisation individuel, accompagné d'une planification.

e. Séances réflexives

Pour la réalisation de l'œuvre finale, les candidats peuvent bénéficier de conseils pour réaliser leur travail ou d'une évaluation formative de la partie de travail déjà réalisé. Chaque candidat peut bénéficier de plusieurs séances réflexives basées sur le référentiel métier, uniquement sous la responsabilité de personnes agréées par le COET-MOF (environ 2 à 4 journées).

V

UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE : LE CHOIX DES SUJETS : QUI, COMMENT...

Les sujets du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (UMOF) sont soumis au COET-MOF par la Commission de choix des sujets. Rédaction des sujets, établissement de la grille d'évaluation, composition du jury de classe viennent compléter le dispositif.

1. Commission de choix des sujets

Les points forts de la Commission des sujets, présidée par le président de classe sont : le référencement de l'excellence professionnelle, la conception et rédaction du ou des sujets, avec les critères et indicateurs associés pour l'évaluation, et l'accompagnement sur l'organisation du parcours d'excellence professionnelle.

Composée de 4 à 5 membres dont son ou sa président(e) de classe, la commission de choix de sujets doit être paritaire. Ses membres sont des professionnels en activité (chefs d'entreprise, salariés, formateurs, inspecteurs de la filière). Le nombre de MOF présents au sein de cette commission ne doit pas excéder 50 % de ses membres. Pour éviter tout litige, les membres de cette commission ne peuvent pas être membres du jury de classe.

En outre, les membres de cette commission, ainsi que le président de classe peuvent couvrir plusieurs métiers (après validation de la branche professionnelle) et/ou options.

Ses membres seront les référents métier auprès des candidats lors des rencontres organisées par les délégations régionales du COET-MOF (sur place, ou en vidéo-conférence). Ces rencontres portent sur le positionnement des candidats par rapport aux exigences du concours UMOF et les séquences réflexives.

La liste des membres de cette commission, avec leur curriculum vitae, doit être communiquée au COET-MOF, accompagnée d'un courrier de validation de la branche professionnelle. Cette commission, après validation par arrêté (D338-15), soumet les sujets du concours au COET-MOF.

2. Les épreuves

a. Épreuve qualificative

Quelle que soit la classe, cette épreuve ne peut se limiter à une évaluation d'un travail effectué par les candidats sur le lieu de leur choix. Il est indispensable que le jury de classe puisse interroger les candidats ou évaluer leur savoir-faire lors d'activités prévues par le sujet de l'épreuve. L'évaluation est basée sur les prérequis nécessaires pour espérer réussir l'épreuve finale.

b. L'œuvre finale

La réalisation de l'œuvre finale permet de valider les savoir-faire en situation professionnelle.

Quelle que soit la classe, cette épreuve ne peut se limiter à une évaluation d'un travail effectué par les candidats sur le lieu de leur choix. Il est indispensable que le jury de classe puisse interroger les candidats ou évaluer leur savoir-faire lors d'activités prévues par le sujet de l'épreuve.

c. Rédaction des sujets

Pour la réalisation de l'œuvre finale, les sujets doivent être conçus de façon à révéler et valider la parfaite maîtrise de l'excellente professionnelle des candidats. Ils doivent correspondre aux compétences définies dans le référentiel du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui précise les attendus d'un ouvrier ou technicien hautement qualifié, et être en phase avec les attendus actuels des entreprises.

Les prérequis attendus lors de l'épreuve qualificative seront identifiés sur la base des compétences attendues pour l'épreuve finale. Le coût matière pour un sujet ne peut pas excéder 5 000,00 € (cinq mille euros) par candidat sur l'ensemble du concours UMOF (épreuve qualificative et réalisation de l'œuvre finale).

d. La grille d'évaluation

Parallèlement à l'élaboration du sujet, la grille d'évaluation précise les critères d'évaluation avec les indicateurs associés. Ces critères correspondent aux attentes de la profession sur l'excellence professionnelle recherchée.

Cette grille permet une évaluation qui assure aux candidats le respect du principe d'équité devant le concours. Elle veille à l'objectivité de l'évaluation, et des critères comme créativité et innovation, par exemple, ne peuvent être retenus que si les indicateurs correspondants sont fiables et extrêmement précis.

3. Le jury de classe

C'est la nature des épreuves (voir les points 2a et 2b ci-dessus), ainsi que le nombre de candidat(e)s qui permettent de définir le nombre de membres pour le jury d'une classe. Le jury de chaque classe est constitué d'enseignants, de formateurs et de professionnels, employeurs et salariés, en activité ou retraités, sans que le nombre de titulaires du diplôme "Un des Meilleurs Ouvriers de France" puisse excéder la moitié de ses membres.

Ce jury est présidé par un ou une présidente de jury et un/une ou plusieurs vice-président(e)s. Les membres du jury de classe ne sont pas issus de la commission de choix de sujets.

IMPORTANT : Les membres du jury de classe, ainsi que le président de jury peuvent couvrir plusieurs métiers (après validation de la branche professionnelle) et/ou options.

La liste des membres du jury de classe, avec leur curriculum vitae, est communiquée au COET-MOF accompagnée d'un courrier de validation de la branche professionnelle.

4. Le jury général

Sous l'autorité d'un inspecteur général, le jury général se compose de représentants de l'Éducation nationale, désignés par le président du jury.

Il vérifie la conformité des référentiels et épreuves, quelle qu'en soit la forme (présentiel, situation de travail...). Il valide en commission de délibération, la conformité de la réalisation des différentes situations et valide les résultats pour l'obtention du titre Un des Meilleurs Ouvriers de France.



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

**AU SERVICE DE
L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE**